

Consulter le programme

Introduction

En classe de cinquième, il s'agit de faire comprendre le projet social de la République qui, enraciné dans le premier article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, reconnaît à chacune et à chacun la même dignité et les mêmes droits. On élargit à sa dimension citoyenne le travail que mènent les élèves sur leur rapport à autrui et sur leur place dans la collectivité, en exposant les mécanismes visant à réduire, compenser, voire supprimer les inégalités. L'étude d'exemples de l'action de la puissance publique en matière de protection et de solidarité permet d'illustrer la mise en œuvre de l'idéal de la fraternité républicaine. On souligne ainsi le rôle des différents acteurs et intervenants, ainsi que leur complémentarité, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux, associatifs ou étatiques. La fraternité suppose de considérer l'autre comme son égal et d'estimer qu'il est du devoir de chacun de venir en aide aux autres en cas de nécessité. Aussi sont également abordées la question de l'égalité et celle de la solidarité.

I. Égalité femmes-hommes

1. Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations et les stéréotypes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la République française et des démocraties modernes. Il est garanti par la Constitution qui proclame, dans son article premier : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. » Or, dans la vie professionnelle et quotidienne, de nombreuses inégalités demeurent, qui nécessitent l'action de l'École, des associations et de l'État.

2. Discriminations et inclusion

La loi punit les discriminations ; le Code pénal en définit les fondements en refusant « toute distinction opérée entre les personnes physiques » selon des critères liés à leur origine, à leur sexe, orientation sexuelle et identité de genre, à leur nationalité, à leur religion, à leur apparence physique, leur handicap, leur situation de grossesse, leur santé ou leur activité syndicale.

3. Stéréotypes : racisme, antisémitisme, xénophobie, discriminations pour des raisons d'orientation sexuelle

À la racine des discriminations se trouvent des stéréotypes qui réduisent l'identité d'un individu à son appartenance à un groupe que l'on stigmatise. On retrouve ces stéréotypes dans le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Les comportements discriminatoires sont aussi à la racine du harcèlement, y compris du harcèlement en ligne (depuis 2022, le harcèlement est reconnu comme un délit).

II. Solidarité

1. La solidarité et ses échelles

Le principe de solidarité signifie que les individus libres et égaux en droit dépendent les uns des autres. Au nom de ce principe, lié à l'idéal de fraternité, l'État, les collectivités territoriales ou les associations unissent leurs forces pour réduire les inégalités et protéger les citoyens contre les risques sociaux et environnementaux. L'impôt traduit la participation des citoyens à la solidarité nationale (impôts directs et indirects). La solidarité s'exerce également à l'échelle de l'Union européenne et, le cas échéant, à l'échelle internationale.

2. Risques sociaux

Les risques sociaux (maladie, accident, invalidité, grossesse non désirée, perte d'emploi, perte d'autonomie liée à l'âge) sont tous les événements auxquels les individus risquent de ne pouvoir faire face avec leurs seules ressources. La Sécurité sociale et le système de santé participent de la solidarité nationale.

3. Risques environnementaux

Les risques environnementaux (pollutions, incendies, catastrophes naturelles ou liées au changement climatique) nécessitent la mobilisation de moyens à toutes les échelles, pour la mise en sécurité des personnes, l'aide aux victimes et la reconstruction (loi du 13 août 2004).